

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_6_11

L' an deux mille vingt trois, le lundi 19 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Présents : 29

Votants : 30

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**Objet : Règlement de
fonctionnement de la crèche**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme Christiane RAYNARD, Vice-présidente, explique que, à la demande de la CAF, le règlement de fonctionnement de la crèche les Poussins a été revu. Ce nouveau règlement est basé sur le modèle fourni par la CAF, dans lequel une partie des éléments est personnalisée en fonction de la structure. Ce document a été adapté au fonctionnement de la crèche Les Poussins, validé par la CAF et la PMI, il est aujourd'hui soumis à la validation du conseil communautaire. Il aborde de nombreux aspects du fonctionnement de la crèche : conditions d'admission, organisation du quotidien, équipe, participation financière, etc.
Document joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Approuve le règlement de fonctionnement de la crèche annexé,
- Autorise sa communication aux familles et partenaires de la structure.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 19/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230619-D_2023_6_11-DE